



FORMATION RÉMUNÉRÉE
DU CAP AU BTS

Formation aux particuliers
Période de
professionnalisation, contrat
de professionnalisation et Droit
individuel à la formation



33, Bd. du Capitaine Gèze
13333 MARSEILLE Cedex 14

Tél. 04 91 21 57 00
Fax 04 91 21 57 01



Accès transport en commun

Métro ligne n° 2
Sortie station "Bougainville"

Bus ligne n° 30
Arrêt "Aygaldes Corot"



Ces formations bénéficient du
soutien du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur

Commerce de proximité

Boucher, Boulanger et Pâtissier



MC Boulangerie spécialisée

Diplôme de niveau V

DÉFINITION

Le titulaire de la mention complémentaire boulangerie spécialisée conçoit et réalise des produits : de panification, de viennoiserie et de décor boulanger. Il est capable de conduire les fabrications qui lui sont confiées en utilisant les équipements et matériels permettant une meilleure productivité. Il travaille en respectant les règles de qualité, d'hygiène et de prévention des risques professionnels tout au long des procédés de fabrication.

Il prend en compte les problèmes liés à l'organisation de l'entreprise de boulangerie.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

- Ouvrier boulanger.

Le titulaire de la mention complémentaire boulangerie occupe un poste de production de l'ensemble des produits de boulangerie et de viennoiserie.

Dans le cadre d'une organisation de l'entreprise, le titulaire de la mention complémentaire boulangerie spécialisée :

- Approvisionne.
- Conduit les fabrications en boulangerie et viennoiserie.
- Communique avec le personnel de vente sur les caractéristiques techniques des produits.
- Justifie la qualité des produits.
- Respecte les règles d'hygiène et de prévention des risques professionnels.
- Participe à la vie de l'entreprise.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Formation en alternance avec une entreprise d'accueil agréée et un centre de formation,
- Calendrier de présence au centre de formation et plan de formation remis à chaque jeune en formation et employeur.

SERVICES DU CENTRE DE FORMATION

- Le service entreprise peut aider les employeurs dans leurs démarches administratives pour l'obtention ou les modifications d'agrément ainsi que les mettre en contact avec des candidats,
- Suivi de la formation de l'apprenti(e) par des visites en entreprise des responsables de section,
- Suivi de la formation sur le site Internet du centre de formation.

ADMISSION

- Etre âgé(e) d'au moins 16 ans,
- Déposer au Centre de formation un contrat de professionnalisation signé avec une entreprise d'accueil,
- Participer à un entretien avec un professionnel du centre de formation courant Juin-Juillet,
- Fournir une photo d'identité, une lettre manuscrite de motivation et un curriculum vitæ dactylographié

Recrutement

recrutement@corot-formations.com

Site Internet

www.cfa-corot.com